

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Tarification école de Natation

Délibération N°PLV 21-10-63

Le **Vendredi 22 Octobre 2021** à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune de Port-Louis s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, Salle de Délibération de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie HUBERT, en vertu d'une convocation en date du 16 Octobre 2021.

23 élus étaient présents :

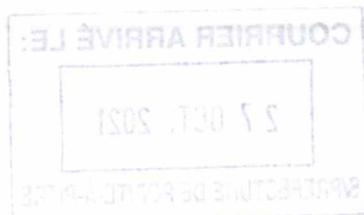
M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. LAUJIN Dominique	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA Françoise)	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
M. TOLA Michel	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

1 élu (e) était absent :

Mme MEKEL Alexina		
-------------------	--	--

5 élus étaient représentés :

- Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany représentée par M. BOUDHOU Dimitri
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
- Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise Gina représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- Mme INAMO Tania représentée par M. TOLA Michel



Monsieur Anselme GUSTAVE, adjoint au Maire, expose :

La collectivité a entamé un travail de fonds visant à la refonte des tarifs applicables dans le cadre des droits et places (occupation du domaine et patrimoine publics et privés communal) et de toutes les activités et services proposés. Il vise à mettre à jour et remplacer la délibération N°PLV 08-06-17 en date du 26 juin 2008 portant modification tarifs régies. Ce travail est en cours, mais le service des sports ayant prévu de nouvelles activités dès cette rentrée, il est proposé au conseil de ne compléter pour l'heure, que les tarifs applicables à l'école de natation.

C'est ainsi que l'école de natation proposera dès le mois de novembre des activités aux adultes (natation, aquagym, ...).

Au Moule, le tarif horaire mensuel pour les adultes est de 40 € ;

A Baie-Mahault, le tarif horaire est de 130 € pour une séance par semaine ;

A la piscine intercommunale, pour des activités similaires à celles envisagées sur Port-Louis, l'on est plutôt sur une tarification autour de 55 €.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations N°PLV 08-06-17 en date du 26 juin 2008 et portant « modification tarif régies » ;

Considérant la volonté d'élargir les activités de l'école de natation ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et décide à la majorité (6 abstentions) :

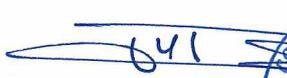
Article 1 : D'élargir l'offre d'activités de l'école de natation ;

Article 2 : De modifier délibération N°PLV 08-06-17 en rajoutant à l'offre de prix pour ces nouvelles activités ;

Article 3 : D'adopter le prix mensuel de 25 € pour le personnel communal et de 35 € pour la catégorie « tout public ».

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 22 octobre 2021

Le Maire,


Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 22/10/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.